



Evolution et coût du fleurissement

dans les collectivités
locales



EVOLUTION ET COUT DU FLEURISSEMENT

Depuis une dizaine d'années, les espaces verts, les parcs et les jardins sont devenus des éléments importants du patrimoine de nos villes et villages. La place du végétal dans nos collectivités est primordiale pour ses effets bénéfiques sur les plans sanitaires, environnementaux, esthétiques et même sociaux. Le fleurissement traditionnel, l'une des composantes de nos parcs et jardins, s'est adapté à cette évolution et à cette demande.

L'obligation de voter des budgets municipaux en équilibre doit répondre à des demandes de plus en plus larges des administrés, et constitue un exercice de plus en plus difficile pour les collectivités locales. Ceci est valable pour les communes rurales comme pour les grandes villes.

Dans la plupart des communes, la masse salariale correspondant aux charges en personnel, dépasse les 50 % du budget de fonctionnement. Les ressources stagnent et les augmentations d'impôts sont difficilement envisageables dans un climat de crise financière. Pour résoudre cette équation, de coûts fixes qui augmentent et de ressources qui stagnent, la recherche d'économies est une obligation : mise en place de politiques d'achat, amélioration de la productivité des services, mais surtout contrôle de la masse salariale, font maintenant partie des obligations des gestionnaires des collectivités locales. Dans ce contexte, les services d'espaces verts, forts consommateurs de "masse salariale", (environ 80 % de nos coûts de fonctionnement concernent les frais de personnel) seront donc naturellement impactés. Dans les communes rurales, les Elus font ce qu'ils peuvent, à la mesure de leurs moyens, pour satisfaire la population et

comme pour les villes, les recettes des petites communes sont en diminution.

Il est ainsi tentant d'apporter un tour de vis, à l'aveugle souvent, sur le service des espaces verts que l'on juge dépensier, à tort ! Nos gestionnaires financiers, dissociant malheureusement trop souvent les coûts des résultats produits, auront tendance à critiquer l'action des espaces verts, et l'on entend de plus en plus pointer des remarques sur le coût du fleurissement ou sur des réductions de prestations d'entretien. Pour éviter de donner critique à ceux qui considèrent "que le beau est cher ...et inutile", il est urgent de connaître le coût de nos prestations. Mais savez-vous quel est le coût du fleurissement de votre commune ? Pas sûr !

A l'ARF-Centre, nous avons voulu y voir un peu plus clair et nous avons réalisé une enquête sur les perspectives et le coût du fleurissement, en partenariat avec l'AFDJEVP, le CNVVF et Les cahiers du Fleurissement. En voici la synthèse.

*Roland-Marie Marceron
Vice-Président ARF-Centre
Secrétaire Général de l'AFDJEVP
Ville de Bourges - Août 2011*

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Un questionnaire a été envoyé par courrier avec le bulletin de l'Association Française des Directeurs de Jardins et Espaces Verts Publics (AFDJEVP) à ses adhérents. Puis ce questionnaire a été envoyé par mail par le CNVVF et le magazine "Horticulture et Paysage" dans leurs réseaux respectifs. Enfin, l'ARF-Centre a fait parvenir le questionnaire à la plupart des communes de la Région Centre. Le questionnaire a été proposé durant 2 mois (mai et juin 2011). Cette méthode a permis de recueillir **405 réponses.**



Panel des 405 communes

Moins de 3000 habitants : 306

Plus de 3 000 habitants : 99

De 3 000 à 10 000 habitants : **50**

De 10 000 à 30 000 habitants : **25**

De 30 000 à 50 000 habitants : **7**

De 50 000 à 100 000 habitants : **10**

Plus de 100 000 habitants : **7**



REMARQUE

Les “petites” collectivités ont répondu plus facilement que les villes plus importantes. Peut-être que dans celles-ci, le circuit d’arrivée des courriers et des mails se perd dans le dédale des destinataires ? Ou bien pour déterminer le coût du fleurissement dans les villes de plus de 3 000 habitants, il fallait rechercher un certain nombre de données (temps de travail, masse salariale...) ce qui a rebuté certains responsables de services ?



POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 000 HABITANTS

Il s'agit de communes rurales, dispersées dans toute la France, hétérogènes (population de 77 à 2 900 habitants avec une moyenne de population de 1178 habitants pour l'ensemble des réponses).



Qui a répondu au questionnaire ? Sur 306 retours, 191 ont été remplis par un Elu seul (le Maire le plus souvent) et les autres réponses ont été remplies par un agent de la commune souvent aidé par un Elu. Les réponses sont donc représentatives des opinions des Elus et il s'agit donc d'une photographie intéressante des souhaits et demandes des Elus ruraux.

1 • Lorsque l'on parle de fleurissement, qu'est-ce qui vous vient immédiatement à l'esprit.

Dans les communes rurales, le classement des catégories de fleurissement qui vient à l'esprit en premier lieu s'établit comme suit :

- 1 - fleurissement estival
- 2 - plantes vivaces, arbres et arbustes
- 3 - fleurissement de printemps
- 4 - l'ensemble de ces types de fleurissement
- 5 - fleurissement d'automne

C'est très cohérent puisque les petites communes ont des moyens limités et les employés communaux sont polyvalents ; le fleurissement estival est privilégié faute de temps pour avoir un fleurissement de printemps.

Cependant, l'idée que les arbres, arbustes et plantes vivaces participent au fleurissement fait son chemin puisqu'elle arrive en seconde position. C'est une bonne chose, car c'est un "mariage pérenne" qui permet de fleurir et d'embellir la commune durablement.

Peut-être pourrions-nous conseiller aux communes rurales d'investir dans des bulbes pérennes (narcisses, jonquilles...) qui assurent un fleurissement printanier accueillant ?

2 • Quel est le budget consacré au fleurissement dans le budget de fonctionnement de la commune :

La moyenne des investissements s'établit comme suit :

- coût des intrants (engrais, produits phytosanitaires... : 2 600 € TTC
- achat de plantes destinées au fleurissement : 3 700 € TTC

Il faut ajouter à ces chiffres le coût de la masse salariale, qui n'est pas exprimée pour la plupart des communes.

3 • Avez-vous une demande de la part des habitants pour installer un embellissement avec

• des jardinières ?

OUI 33 % - NON 63%

• des massifs fleuris en pleine terre ?

OUI 34 % - NON 62 %

A la lecture de ces réponses, il semble que les habitants se satisfont de ce que la commune leur offre. Ils ne demandent pas plus de jardinières ou d'avantage de massifs. Souhaitent-ils une amélioration qualitative ? Ces réponses sont finalement assez sages, comme si les habitants comprenaient que le "toujours plus" n'est pas forcément la solution...

**72 %
des communes
connaissent
le temps
que leurs agents
consacrent
au fleurissement.**



MOYENNE ANNUELLE DES ACHATS

3 700 € TTC pour les plantes destinées au fleurissement,

2 600 € TTC pour les intrants (engrais, produits phytosanitaires...).



4 • Avez-vous une idée du temps que les agents passent pour le fleurissement de votre commune (en nombre d'heures) :

OUI 72 % - NON 24 %

Les réponses apportées ne sont pas vraiment exploitables et il est difficile de proposer des chiffres moyens qui n'auraient pas vraiment de signification. L'arrosage pour le fleurissement estival est très consommateur de main d'œuvre comme le désherbage. Nous avons là des conseils à apporter aux communes pour mettre en place des systèmes d'arrosage intégré avec des techniques de mulch pour diminuer ces tâches estivales répétitives.

5 • Connaissez-vous la surface de votre fleurissement : nombre de m² de massifs fleuris :

OUI 52 % - NON 18 % - NE SAIT PAS 26 %

Seulement 52 % des communes semblent connaître les surfaces de fleurissement. Ces réponses engendrent des interrogations, car comment acheter le nombre de plantes nécessaires si on ne connaît pas la surface à planter ?



mais seuls
52 %
connaissent
la surface
de leur
fleurissement !



6 • Souhaitez-vous rencontrer le jury régional de fleurissement lors de son passage ?

OUI 70 % - NON 27 %

Une très forte majorité d'Elus et d'employés communaux souhaite rencontrer le jury de fleurissement. Il y a donc une attente et les jurys ont à imaginer une organisation qui leur permettra de rencontrer les uns et les autres. Ce n'est pas chose facile, eu égard au temps dont on dispose, mais ne pas accéder à cette demande engendrera des frustrations et des déceptions.

Pourquoi souhaitez-vous rencontrer les membres du jury ?

Voici les réponses qui apparaissent le plus souvent :

- **Pour avoir des conseils et des idées nouvelles (très grande majorité des réponses)**
- **Pour améliorer le fleurissement**
- **Pour accéder à une fleur supplémentaire**
- **Pour expliquer notre politique de fleurissement et indiquer dans quel esprit nous travaillons**
- **Pour faire les points positifs et négatifs de notre fleurissement**
- **Pour comprendre comment fonctionne la notation**
- **Pour avoir un moment d'échanges avec le jury.**

Il y a aussi quelques réflexions particulières : On ne comprend rien au fonctionnement du jury ! Toutes ces réflexions doivent être entendues par les organisateurs de jurys. La demande en termes de conseils, d'explications des barèmes de notation, ou tout simplement d'un dialogue convivial est importante.

7 • Combien de temps seriez-vous prêt à consacrer au jury régional lors de sa visite ?

MOINS DE 30 MN	13 %
PLUS DE 30 MN	60 %

On veut vous rencontrer et on vous offre de notre temps ! Telle pourrait être la synthèse des réponses à cette question...



70 %
souhaitent
rencontrer le jury
regional lors
de son passage.

8 • Question ouverte : avez-vous des suggestions ou des réflexions à propos du fleurissement dans votre commune ?

Voici les suggestions les plus citées :

- Demande de conseils techniques (arrosage en période de sécheresse)
- Quelle peut-être la participation des bénévoles et des habitants et comment la favoriser ?
- Demande d'aides financières
- Expliquer les critères de notation (plusieurs demandes)
- Tenir compte de la diminution de l'emploi des herbicides et donc de la présence d'herbes.

En conclusion

Il y a de toute évidence une forte demande de dialogue, de conseils, de rencontres. Les communes rurales ont peu de moyens, mais sont prêtes à faire un effort pour améliorer leur image. Comment les aider ? Le rôle des structures telles que les ARF, le CNVVF ou le CNFPT ne semble pas assez connu. Si l'on veut améliorer l'embellissement des petites communes, il faut leur apporter un peu de motivation, des conseils techniques, beaucoup de dialogue et de considération. Certains Elus le disent : même avec de petits moyens, on peut faire des aménagements agréables...



Les communes attendent du jury des conseils pratiques et techniques .

POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 3 000 HABITANTS

1^{ÈRE} PARTIE : GÉNÉRALITÉS SUR LE FLEURISSEMENT

Avertissement : les pourcentages expriment les résultats des 99 réponses représentant le nombre de villes de plus de 3 000 habitants ayant répondu. Il peut arriver que la somme des oui et des non n'atteignent pas 99 car il y a parfois des réponses inexploitable ou tout simplement pas de réponse.

Douze questions sont posées qui permettent de dégager quelques tendances pour les années à venir et éventuellement d'anticiper sur des modes ou sur des manières d'embellir la commune.

1 • Lorsque l'on parle de fleurissement, qu'est-ce qui vous vient immédiatement à l'esprit (mettez un chiffre dans les cases par ordre décroissant : 5 étant ce qui vous vient à l'esprit immédiatement, puis 4...)

- 1- le fleurissement de printemps (bulbes, pensées...)
- 2- le fleurissement estival uniquement
- 3- le fleurissement automnal avec les chrysanthèmes
- 4- les plantes vivaces, arbustes, arbres
- 5- la totalité des 4 points cités ci-dessus



91 %
pensent que le fleurissement durable va se développer !

76 %
des communes évoquent un fleurissement des 4 saisons
intégrant fleurissement printanier (bisannuelles bulbes), fleurissement estival (annuelles), fleurissement automnal (chrysanthèmes) et fleurissement pérenne (arbres, arbustes, vivaces, rosiers).

76 % des réponses concernent le point N° 5 et 17 % pour le point N° 2. C'est dire que la grande majorité des villes a intégré que le fleurissement n'est pas seulement constitué par des massifs d'été, mais bien au contraire qu'il s'agit d'un tout. Il y a quelques années, l'UNARF parlait de fleurissement "Vivaldi", c'est-à-dire échelonné tout au long de l'année (les 4 saisons). L'idée s'est développée et les gestionnaires d'espaces verts savent bien que les arbres contribuent comme les arbustes au fleurissement de la ville. D'où l'importance de diversifier les essences d'arbres d'alignement en privilégiant celles qui ont un intérêt en matière de floraison. Par ailleurs, n'oublions pas que les arbres et les arbustes qui apportent une floraison (les savonniers en juin, par exemple) ne demandent quasiment pas d'entretien par rapport au fleurissement en massif (annuelles ou bisannuelles).



62 %
des communes souhaitent
conserver un fleurissement
aérien.

2 • On parle de plus en plus de “fleurissement durable” réalisé à l’aide de plantes résistantes à la sécheresse ou peu gourmandes en intrants (association de plantes vivaces, d’arbustes, de bulbes pérennes, etc.) Pensez-vous que ce type de fleurissement est appelé à se développer dans les années futures ?

Le oui l’emporte à 91 % ! La très grande majorité des services de ville anticipe les années futures et des efforts sont faits pour rechercher des plantes moins exigeantes ou plus résistantes.

Ceci montre que les villes s’adaptent et s’orientent vers un fleurissement plus économique intégrant tous les types de végétaux, mais aussi en développant les techniques permettant d’économiser l’eau, les intrants (engrais et phytosanitaires) et parfois en innovant en utilisant des végétaux susceptibles de supporter un climat plus aride.

3 • Certains prétendent que dans le domaine de l’embellissement et du fleurissement la demande des habitants a changé. Etes-vous d’accord avec cette idée ?...

65 % contre 34 % pensent que la demande a évolué depuis ces dernières années (sans cependant préciser dans quel sens).

...et que le fleurissement n’a plus autant d’importance qu’il y a 10 ou 20 ans. Etes-vous d’accord avec cette idée ?

68 % pensent que le fleurissement a autant d’importance qu’auparavant (mais 31 % pensent qu’il a perdu de son importance).

On a parfois le sentiment que la demande sociale a changé et que le public est moins sensible au fleurissement qu’il y a une dizaine d’années, comme si le fleurissement était un peu “ringard”. C’est assez difficile à préciser : la population souhaite des espaces verts propres et accessibles (c’est ce qui revient dans la plupart des enquêtes) mais elle ne dit pas qu’elle ne veut pas de fleurissement : s’il y a de beaux massifs fleuris, c’est un plus, la cerise sur le gâteau, en quelque sorte ! La demande évolue, mais fleurir garde son importance. Peut-être devons-nous inventer une autre forme de fleurissement ?...

4 • D’autres affirment que le fleurissement aérien (suspensions) est onéreux en transport et en entretien et qu’il faut donc l’abandonner. Etes-vous d’accord avec cette idée ?

62 % des communes souhaitent conserver le fleurissement suspendu, 37 % pensent qu’il faut l’abandonner et 20 % n’ont pas d’opinion précise sur la question.

Certes, le fleurissement suspendu est onéreux en transport, mais s’il bénéficie d’un arrosage intégré dans le mât, alors il ne demande que peu d’interventions une fois installé. Il reste encore un moyen d’apporter des couleurs végétales dans des endroits où il est impossible de planter, particulièrement dans les centres villes commerçants.



63 %
sont favorables
à un fleurissement
événementiel et éphémère.

73 %
veulent
promouvoir
les toitures
végétalisées

5 • Les murs végétalisés sont devenus à la mode bien qu'ils demandent une grande technicité et que leur coût soit relativement élevé. Etes-vous prêt dans votre commune à promouvoir un tel aménagement ?

20 % seulement pensent promouvoir la végétalisation des murs, alors que 59 % ne le souhaitent pas. A noter que 19 % n'ont pas d'opinion précise à ce sujet.

Combien sont-ils réellement prêts à promouvoir un tel équipement dans leur ville ?... Pour le moment, cela reste de l'événementiel et sans doute, eu égard aux coûts, aux problèmes d'entretien et à la technicité délicate, les promoteurs de ce type d'équipement sont peu nombreux...

Il faut aussi comprendre que les personnes qui ont répondu à ce questionnaire sont essentiellement les gestionnaires de l'espace public. Dans les villes moyennes ou de grandes importances (celles surtout qui présentent de grandes densités d'habitat), toutes les ressources en espaces verts sont exploitées, et les murs végétaux peuvent apparaître comme une piste à explorer mais qui reste coûteuse tant en création qu'en entretien.

6 • Avec le réchauffement climatique dont tout le monde parle, les toitures végétalisées sont un marché en plein essor. Etes-vous prêt à promouvoir ces aménagements dans votre collectivité ? Pensez-vous qu'ils peuvent être assimilés à du fleurissement ?

73 % des villes sont prêtes à promouvoir ce genre de toiture et 26 % ne sont pas intéressées par ce dispositif.

A la différence des murs végétalisés, les toitures reçoivent l'accord des gestionnaires d'espaces verts. Est-ce parce que la question était liée au réchauffement climatique dont tout le monde a entendu parler ? Dans ce cas, ce serait très bien et cela montrerait que le message sur la nécessité d'aller vers des villes bio-climatiques fait son chemin...

Cette sensibilité des responsables d'espaces verts envers les toitures végétalisées montrent que ceux-ci sont réellement informés des apports positifs de ces équipements en matière environnementale (en premier lieu, meilleure gestion des eaux pluviales, mais aussi isolant thermique et enfin facteur de présence de vert en ville et d'amélioration de la biodiversité) A la quasi unanimité, les gestionnaires de villes n'assimilent pas les toitures végétalisées à du fleurissement.

7 • Pensez-vous qu'un fleurissement de type éphémère soit souhaitable ?

(fleurissement éphémère = fleurissement qui sort de l'ordinaire et qui est de courte durée (de quelques jours à 3 mois))

Si oui, pensez-vous qu'il faille le mettre en place - chaque année

- ou réservé à des occasions spéciales

63 % des réponses sont favorables pour un fleurissement éphémère, contre 36 % qui n'y trouvent pas d'intérêt. Parmi ceux qui y sont favorables la majorité souhaite le réserver à des occasions spéciales pour créer un événement.

Il y a donc un engouement pour ce qui sort de l'ordinaire et sans doute est-ce l'occasion pour les jardiniers municipaux

68 %

pensent que le fleurissement a autant d'importance qu'il y a 10 ou 20 ans même si la demande évolue.



de montrer leur savoir-faire par des actions inattendues qui vont surprendre le public.

Comme cela a été dit auparavant, les gestionnaires d'espaces publics sont très sensibles à leur environnement, et au rythme des saisons. Le fleurissement marque réellement l'esprit des citadins, en rythmant les saisons, et en jouant sur la fibre émotionnelle et esthétique. Un gazon vert, tondu impeccablement, ne provoque pas le même ressenti qu'un bel agencement floral !

A un moment où les villes semblent avoir de plus en plus de difficultés à recruter du personnel compétent dans le domaine horticole, rechercheraient-elles des vecteurs de mise en valeur de leurs agents et de leur travail par des actions ponctuelles surprenantes ?

Reste que valoriser les agents, leur donner des éléments de motivation en montrant leurs capacités à innover et leur créativité, fait partie intégrante de la mission des responsables de service.



Répartir justement le fleurissement sur l'ensemble de la ville sans augmenter la production, fait partie du challenge à relever...

© Verver export

8 • Certains collègues pensent qu'il vaut mieux fleurir moins (diminuer le nombre de points de fleurissement ou supprimer le fleurissement de printemps ou d'automne, par exemple).

Etes-vous prêt à proposer à vos élus :

- de supprimer le fleurissement de printemps
 - de supprimer le fleurissement d'automne (chrysanthèmes)
 - de diminuer le nombre de points de fleurissement estival en les regroupant, de sorte que l'on obtienne des massifs plus importants et plus significatifs (privilégier les entrées de ville, les ronds points importants, les abords des édifices publics)
- Dans les questions, les termes sont assez forts (êtes-vous prêts à supprimer est très différent de êtes-vous prêts à diminuer) ; les réponses sont précises :

• Supprimer le fleurissement de printemps (sous-entendu de supprimer les cultures de bisanuelles : pensées, primevères...) :

OUI 7 % - NON 92 %

Le fleurissement de printemps a encore de beaux jours devant lui et malgré qu'il faille le "démonter" lorsqu'il est le plus beau, c'est-à-dire fin avril, alors qu'il faut déjà préparer les massifs d'été ...

Par ailleurs, le fleurissement de printemps a fait depuis plusieurs années une large place à l'usage des bulbes pérennes. Ce type de fleurissement printanier se développe et est très bon marché par rapport à l'effet produit. Il est une part entière du fleurissement printanier, avec toute la gamme des arbustes à fleurs, et les gestionnaires comprennent que la panoplie de végétaux à disposition permet d'offrir une qualité à un moindre coût.

• Supprimer le fleurissement d'automne, c'est-à-dire les décorations à base de chrysanthèmes :

OUI 48 % - NON 51 %

Les réponses sont surprenantes lorsque l'on connaît le coût de ce type de fleurissement... Les défenseurs du fleurissement d'automne sont quasi à égalité avec ceux qui voudraient le voir disparaître ! Il est vrai que quelques massifs de chrysanthèmes égayent l'automne, qu'ils sont le dernier coup de couleur et de projecteur avant la grisaille de l'hiver et que c'est une occasion, là encore, pour les jardiniers, de montrer leur créativité.

L'analyse des coûts de production des chrysanthèmes du type cascade doit être faite avec attention, car les prix de production élevés ne permettent pas de banaliser ce type de fleurissement. Il est à réserver pour les endroits très stratégiques.

• Diminuer le nombre de points de fleurissement en les regroupant : 73 % des villes sont favorables à la diminution des points de fleurissement et 26 % souhaitent conserver un étalement du fleurissement.

La plupart des collectivités ont déjà effectué des regroupements de massifs pour créer des points de fleurissement plus significatifs et plus spectaculaires, ce qui permet de rationaliser l'entretien (arrosage en particulier). Les entrées de ville sont soignées ainsi que les abords des édifices municipaux. Les villes qui sont plus réticentes au regroupement de leur fleurissement (donc qui ne veulent pas la diminution des massifs fleuris) le sont peut-être par souci de maintenir un fleurissement de tous les quartiers sans exclusive, ce qui est fort louable. En effet, il faut se méfier de l'idée qui consiste à ne fleurir que le centre-ville ou les abords des monuments touristiques, n'oublions que les habitants des "cités" ont aussi droit à bénéficier d'un cadre de vie agréable ! Répartir justement le fleurissement sur l'ensemble de la ville sans augmenter la production, fait partie du challenge réservé au chef de service...

9 • Connaissez-vous la surface de votre fleurissement : nombre de m² de massifs fleuris

91 % des gestionnaires d'espaces verts connaissent la surface des massifs fleuris, alors que **8 %** ne savent pas. Le taux de réponses positives est important... et heureusement, car comment calculer le nombre de plantes à produire si l'on ne sait pas quelle est la surface à planter !

10 • Souhaitez-vous rencontrer le jury de fleurissement lors de son passage ?

OUI 95 % - NON 5 %

Victoire écrasante du oui !!! A la quasi unanimité, l'ensemble des gestionnaires souhaite échanger avec les jurys de fleurissement et plus de 80 % assurent être en mesure de le recevoir pendant plus de 45 mn !

Il y a donc une demande forte de recueillir les conseils des jurys, mais aussi leurs critiques et leurs avis. C'est plutôt sympathique et rassurant, car cela montre que les villes ont confiance dans l'organisation des jurys et qu'ils attachent de l'importance à la personnalité des jurés. Mais pour les équipes de jurys, le grand challenge va être d'organiser les "tournées" en incluant cette demande, car elles ne dureront plus quelques jours, mais plusieurs semaines et l'on peut se demander qui sera disponible pour participer !

Nota : si on l'appelle toujours jury du fleurissement, et si, dans les mentalités il est difficile de faire évoluer ce nom, il faut préciser que le concours des villes et villages fleuris, s'appuie sur une large prise en compte de l'environnement et de la propreté (les fleurs comptant pour 40 % du jugement global). Ce souci de rencontrer les jurys exprime aussi le désir des gestionnaires de mieux comprendre l'évolution de ce concours ...

pour peut-être mieux s'y préparer.



2^{ÈME} PARTIE : LE COÛT DU FLEURISSEMENT

Préambule

Il s'agit là de dégager une approche des coûts représentés par le fleurissement. En effet, bien peu sont les collectivités capables de l'annoncer. A partir des réponses obtenues, voici une approche globale pour les communes de plus de 3 000 habitants.

Pour annoncer le coût du fleurissement, les gestionnaires ont été obligés de rechercher des données auprès de la DRH et des services financiers :

- masse salariale du service des EV
- budget de fonctionnement alloué au service des EV

A partir de ces données, il était possible de calculer le coût horaire d'un agent de la collectivité sur la base de 1568 h effectivement travaillées annuellement (224 jours x 7h/jour = 1568h /an).

Mais attention : dans ce coût horaire, nous avons fait abstraction des "coûts liés", c'est à dire de ceux qui contribuent au fonctionnement des services (DRH, Finances, DG, etc.) ainsi qu'aux coûts induits par la structure en général (assurances, amortissements, bâtiments, etc.) et qui devraient, pour être juste, être répartis sur l'ensemble des agents de la collectivité.

Un exemple : lorsque vous laissez votre voiture chez un garagiste, le coût horaire facturé inclut les charges d'amortissement des bâtiments, le chauffage, le matériel pour travailler, les impôts, les assurances, la masse salariale...

Les chiffres annoncés ci-dessous ne peuvent donc pas être comparés à ceux que pourrait établir une entreprise privée dont le système de comptabilité est différent de celui des collectivités locales.

Connaître les coûts des intrants destinés à la production des plantes destinées au fleurissement nécessite de tenir une comptabilité précise de type analytique afin d'être en mesure de différencier les intrants affectés à la production des plantes vertes, des décors floraux, des plantes annuelles ou bisannuelles, etc. Ceci exige de la part des gestionnaires de la précision et une volonté de cerner au mieux les budgets de leur service.

Une autre difficulté pour les villes qui ont répondu était de connaître la répartition des temps de travail des agents : si les temps d'intervention pour les tâches dévolues au fleurissement ne sont pas enregistrés, il n'est pas possible d'en dégager le coût.

Analyse des réponses

Précisions préliminaires

- La masse salariale inclut évidemment toutes les charges sociales, il s'agit donc des "coûts chargés".
- Les pourcentages (part dans le budget) incluent la masse salariale et les intrants dévolus au fleurissement.
- Tous les calculs (coût/habitant, part dans le budget...) sont issus des données fournies par les collectivités.

Lorsque l'on parle de moyenne, il y a toujours une marge d'erreur possible et il convient de relativiser et d'accepter que le chiffre avancé ne soit pris que comme un ordre de grandeur ; cependant, ceux-ci sont globalement fiables et présentent donc un intérêt évident pour les gestionnaires et pour les Elus.

Connaître les coûts exige de la part des gestionnaires de la précision et une volonté de cerner au mieux les budgets de leur service.





Tableau des réponses

Nous avons regroupé les caractéristiques suivantes pour chaque groupe de collectivités classées en fonction du nombre d’habitants.

- Coût annuel moyen d’un agent
- Coût horaire moyen d’un agent
- Coût total du fleurissement (production plus entretien)
- Coût du fleurissement par habitant
- Part du budget EV dans le budget de fonctionnement de la commune en %
- Part du fleurissement dans le budget de fonctionnement des EV en %
- Part du fleurissement dans le budget de fonctionnement de la collectivité en %

Villes	Coût annuel moyen/agent	Coût horaire moyen/agent	Coût total du fleurissement (production + entretien)	Coût du fleurissement par habitant/an
3 à 10 000 hab	29 500	19 €	75 000 €	13 €
10 à 30 000 hab	33 000	22 €	213 000 €	11,4 €
30 à 50 000 hab	33 000	22 €	294 000 €	8,2 €
50 à 100 000 hab	33 000	22 €	480 000 €	7,7 €
+ de 100 000 hab	33 000	22 €	756 000 €	3,9 €
pas significatif car peu de réponses				

Coût des agents

Pour calculer le coût moyen d’un agent du service des espaces verts, les collectivités ont pris en compte la totalité de la masse salariale de leur service, c’est-à-dire depuis le chef de service jusqu’à l’agent technique en incluant le secrétariat. Il s’agit bien entendu de la masse salariale “chargée”. Ce chiffre est généralement donné par les DRH ou les services financiers. La masse salariale globale divisée par le nombre d’agents donne le coût moyen d’un agent du service des EV.

Quelques différences peuvent apparaître si une collectivité dispose d’emplois aidés (comme les Contrats Uniques d’Insertion), ou si la pyramide des âges est élevée, mais globalement le coût moyen d’un agent est juste.

Pour obtenir le coût horaire, il suffit de diviser le coût annuel moyen par 1 568 qui est le nombre d’heure travaillées annuellement (224 jours x 7h).

Ce coût horaire moyen se situe entre 18,5 € et 22,3 € selon la taille des collectivités.

Rappelons que pour être totalement juste, il faudrait le majorer du coût de fonctionnement de la structure (Cf. préambule page précédente) répartie sur l’ensemble des agents communaux, c’est-à-dire rajouter vraisemblablement de l’ordre de 8 à 10 € selon les collectivités. On voit donc que le coût d’un employé communal se rapproche de celui d’une structure privée, ce qui, finalement est assez normal...

Coût du fleurissement

Production

Les chiffres avancés incluent tous les intrants (substrats, engrais, pesticides, etc.), les achats de graines et de boutures, le chauffage des serres pour la partie dévolue à la production destinée au fleurissement, la masse salariale des agents des serres occupés à la production, les charges d’eau, EDF... Pour les communes qui ne produisent pas elles-mêmes les plantes, ont été pris en compte les achats de végétaux à l’extérieur (bulbes, printemps, été, automne...)

Plantation et entretien

A partir des fiches de relevés de temps, il est possible de connaître le coût des travaux de plantation et d’entretien du fleurissement : transport des plantes depuis les serres de production, préparation des massifs, plantation proprement dite, arrosage, fertilisation, désherbage, et arrachage des plantes en fin de saison.

En additionnant tous ces coûts, on obtient le coût total du fleurissement :

coût de production (ou achat de plantes finies) + coût de l’entretien = coût total du fleurissement.

Il est bien évident que plus la ville est importante et plus le coût du fleurissement est important car les massifs sont plus nombreux. C’est ainsi que le montant dévolu au fleu-



COÛT DES ESPACES VERTS PAR AN ET PAR HABITANT

56€ TTC

dont 3,9 à 13€ pour le fleurissement

ent	Part du budget EV dans le budget communal (section de fonctionnement)	Part du fleurissement en % du budget EV	Part du fleurissement en % du budget communal (fonctionnement)
	5,5 %	36,2 %	2 %
	6,4 %	17 %	1,3 %
	4,3 %	16,2 %	0,7 %
	4,3 %	11,9 %	0,7 %
	4,5 %	5,7 %	0,3 %

rissement s'échelonne de 75 000 € à 480 000 € entre le groupe des villes de 3 à 10 000 habitants et celui de 50 à 100 000 habitants. Pour les villes de plus de 100 000 habitants, pour les 7 réponses, la moyenne du coût de fleurissement est de 756 000 €.

Coût par an et par habitant

Il s'agit d'un chiffre qui devient tout à fait intéressant et qui devrait attirer l'attention de nos Elus ! Plus la ville est peuplée et plus le coût du fleurissement est réduit et c'est cohérent car le coût est divisé par un plus grand nombre d'habitants. En effet, ce n'est pas parce que la collectivité passe de 20 000 à 40 000 habitants qu'elle double tous les coûts : un certain nombre de charges restent quasi identiques, ou tout au moins ne suivent pas la même progression arithmétique. Le coût du fleurissement par an et par habitant s'échelonne de 13 à 3,9 €.

Ce chiffre est bien sûr très variable selon la nature du fleurissement. Une ville qui aura de nombreux massifs floraux, ou de nombreuses suspensions florales, verra ses coûts augmenter. A l'inverse, un fleurissement très extensif avec des prairies fleuries pourra permettre de réduire les coûts du fleurissement. Les villes de plus de 100 000 habitants présentent le coût/habitant le moins élevé, ce qui est cohérent

puisque le coût total est divisé par un plus grand nombre de personnes. Il serait sans doute fort intéressant de rapprocher ces chiffres de ceux engendrés par les piscines, les fontaines ou diverses manifestations...

Attention, ce chiffre est bien sûr très inférieur au coût des espaces verts par habitant, chiffre incluant outre le fleurissement, toutes les prestations effectuées par les jardiniers municipaux.

Part du fleurissement dans le budget de fonctionnement des Services Espaces Verts

La part du fleurissement dans le budget des espaces verts va de 36 % pour les communes de 3 à 10 000 habitants à 5,7 % pour les villes de plus 100 000 habitants. Certains pensent parfois que le fleurissement reste l'unique tâche des jardiniers municipaux ! Evidemment ce n'est pas du tout la réalité et s'il est exact que le fleurissement valorise les jardiniers et met en évidence leurs techniques et savoir-faire, il est clair que ce n'est qu'une partie de leur travail. Plus la population augmente et plus la part du fleurissement dans le budget des espaces verts diminue. C'est cohérent car dans les grandes collectivités, la "fonction fleurissement" est quelque peu noyée dans la multitude d'activités du service.

Une autre lecture de ce résultat peut-être que les communes plus petites (3 à 10 000 habitants) concentrent leurs efforts sur le fleurissement, car leur situation, souvent plus rurale et moins dense que celle des grandes villes leur permet de préserver encore des zones vertes et naturelles importantes. Les efforts sont donc faits surtout pour singulariser leur image par des touches colorées. Les villes les plus importantes "surfent" sur la vague environnementale et le fleurissement est effectivement intégré dans les diverses tâches qu'elles ont à effectuer.

Part du budget des EV dans le budget de fonctionnement de la commune

A partir des chiffres fournis, il est facile de calculer le pourcentage que représente le budget de fonctionnement des espaces verts (masse salariale et crédits alloués pour faire fonctionner le service) de la commune par rapport au budget total de fonctionnement de cette même commune. Le budget d'investissement reste très variable selon les années et ne peut apporter que des éléments ponctuels qui ne peuvent être significatifs dans le cas d'un chiffre moyen représentant plusieurs collectivités. Selon la taille des communes, le pourcentage du budget de fonctionnement dévolu aux espaces verts oscille entre 4,3 et 6,4 %, ce qui est conforme au chiffre régulièrement avancé par les gestionnaires de services. Bien sûr, comme toute moyenne, elle intègre des écarts notoires, et on peut mentionner que les retours au questionnaire ont été faits par les collectivités déjà les plus sensibilisées aux espaces verts et à l'embellissement.

Part du fleurissement dans le budget de fonctionnement de la commune

De 2 % pour les communes de 3 000 à 10 000 habitants à 0,3% pour celles de plus 100 000 habitants, on voit que le fleurissement, en valeur relative, n'est pas ce qui coûte le plus cher à une commune. Voilà une bonne occasion de battre en brèche les idées reçues ! Là encore, il serait intéressant de disposer du pourcentage que représentent les autres services rendus à la population...

A titre indicatif, les données fournies par les réponses donnent les chiffres moyens suivants pour le coût des espaces verts par an et par habitant (toutes prestations confondues) :

3 000 à 10 000 habitants	53 €
10 000 à 30 000 habitants	63 €
30 000 à 50 000 habitants	54 €
50 000 à 100 000 habitants	60 €
Plus de 100 000 habitants	54 €
coût moyen	56 € /an/habitant

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DES ESPACES VERTS**
entre **4,3 et 6,4 %**



POUR CONCLURE

Si certains gestionnaires d'espaces verts pensent que le fleurissement est dépassé et qu'il ne présente plus d'intérêt, ils sont loin de faire l'unanimité.

Pour les années à venir, les responsables des services d'espaces verts souhaitent conserver un fleurissement reconnu car ils sont conscients qu'il "anime" la ville, qu'il est apprécié par la population. Il marque les saisons et apporte qualité et esthétique à l'espace public. Sa fonction sociale est importante.

De nombreuses villes organisent des animations pédagogiques autour du fleurissement en faisant participer diverses générations (écoles, foyers de personnes âgées, ...). Ce fleurissement est aussi une interface avec la population qui n'hésite pas à aller au devant des jardiniers pour leur exprimer sa satisfaction.

Cette création d'esthétique, qui traduit la maîtrise d'une technique et de compétences professionnelles, est un élément de motivation pour le personnel.

Supprimer ou réduire le fleurissement, c'est réduire un service apprécié par la population d'une manière générale.

Au-delà d'une diminution du fleurissement et de ses impacts sur les habitants, on agirait aussi sur les sources de satisfaction et de reconnaissance du savoir-faire des agents municipaux. Ceux-ci perdraient rapidement en compétences et en caricaturant, *"ne seraient plus que des ramasseurs de feuilles et de papiers, des tondeurs de pelouses, en un mot des personnes qui seraient en charge de fonctions ne demandant pas une grande qualification"*.

Diminuer le fleurissement, c'est aller vers la banalisation des espaces verts, vers des pertes de savoir-faire et une démotivation des agents. Ce n'est pas ce que souhaitent les gestionnaires des services, toutes tailles de villes confondues.

Les services d'espaces verts évoluent très rapidement avec leur temps, ils ont souvent été des précurseurs des nouvelles orientations en matière d'environnement. Leurs compétences se sont accrues très fortement avec l'évolution des techniques, et celles du fleurissement en font partie. Les stratégies évoluent fortement, prenant en compte les données environnementales et surtout économiques. Elles ne sont jamais un tout ou rien. Ni tout "mosaïciculture", ni tout "prairies fleuries", le fleurissement de nos villes est un subtil mélange de connaissances et de savoir faire, tant horticoles, qu'environnementales et économiques.

En répondant à ce questionnaire, les responsables d'espaces verts ont montré leur passion par un métier qu'ils défendent.

Pour ce qui concerne les coûts, on nous reprochera sans doute un manque de précision, de rigueur ou l'insuffisance des réponses..., mais l'essentiel est de faire apparaître de grandes tendances en montrant que fleurir la ville a certes un coût, mais qu'en retour, elle produit un bénéfice, une richesse que l'on peut aussi difficilement estimer.

Cette valeur ajoutée produite par les espaces verts, et en particulier par le fleurissement mériterait que l'on s'attache à



la déterminer, pour mieux justifier les choix que nos Elus ont à faire dans la conduite de leurs collectivités. Le bénéfice est immense, et, fait assez rare pour être signalé, il s'adresse à tous, utilisateurs de l'espace public, quelque soit leur niveau de richesses...

Cette expertise, de notre part en tant que gestionnaire, est indispensable aujourd'hui.

En effet, nous devons maintenant employer le même langage que nos décideurs : lorsqu'ils parlent budget, nous ne pouvons plus répondre "bégonias ou pétunias", et nous devons être en mesure de parler coûts de revient et analyse financière. Nos décideurs politiques veulent asseoir leurs décisions avec des éléments chiffrés, car pour nos Elus, ce n'est pas la composition du massif floral qui compte, ou le nombre d'arrosage nécessaire dans la semaine, mais c'est le "combien", "combien ça coûte et quel effet puis-je en retirer ?"...

Nul doute que nous trouvons des oreilles attentives à nos propos, s'ils sont judicieux et agrémentés de données économiques fiables qui prouvent tout l'intérêt de notre engagement pour le plus grand nombre et pour le cadre de vie !

REMERCIEMENTS

Merci tout particulièrement à l'équipe du service des espaces verts de Bourges sous la conduite d'Hervé Brousseau, ainsi que Daniel Boulens (Lyon) Jean-Pierre Théodon (Châteauroux), Bernard Chevallier (Fleury les Aubrais), pour leurs critiques et commentaires constructifs et bien sûr, Jacques Richard, Président de l'ARF-Centre pour la confiance accordée... et à tous les élus et techniciens qui ont pris de leur temps précieux pour répondre à cette enquête.



Résultats de l'enquête ARF Centre – AFDJEVP – CNVVF et Les cahiers du Fleurissement
- juin 2011 -